



**DDT51**  
Direction départementale des territoires  
Marne

# PPRi Marne aval - secteur d'Épernay -

Communauté de Communes  
des Paysages de la Champagne

## Réunion de Clôture

Le 18 janvier 2022 à 14h00

En visio-conférence



# Sommaire

- Bilan de la consultation réglementaire
- Bilan et conclusions de l'enquête publique
- Suites de la procédure
- Focus sur les guides mis à disposition



# Bilan de la consultation réglementaire



# Bilan de la consultation réglementaire (1/3)

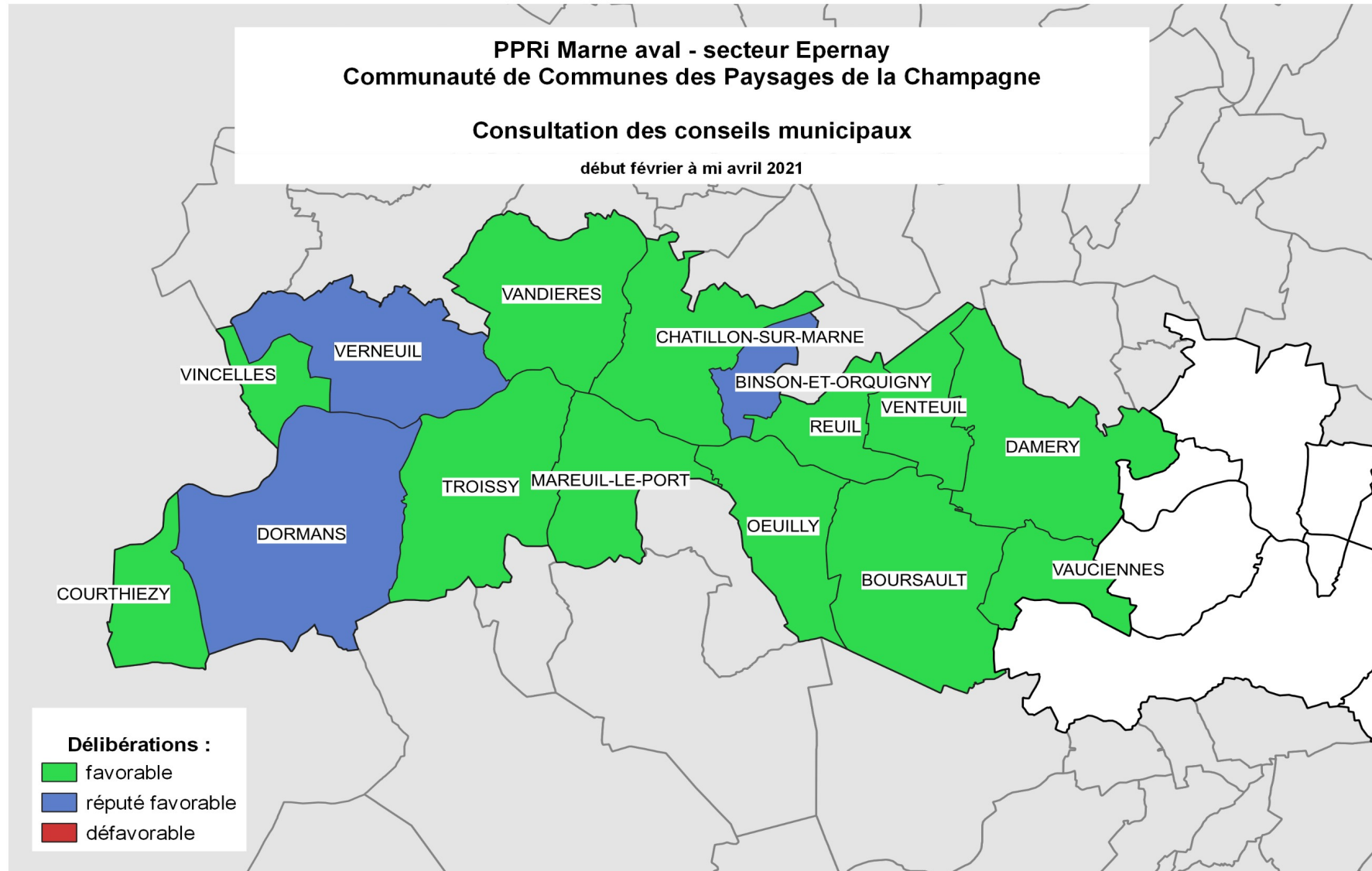
- Consultation de début février à mi avril 2021

## **Bilan quantitatif**

- 17 délibérations favorables ou réputées favorables dont 1 délibération favorable avec remarques (Chambre d'Agriculture),
- 9 recueils d'avis favorables ou réputés favorables dont 4 recueils d'avis favorables avec remarques (SCoT d'Épernay, Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Syndicat Mixte de la Marne Moyenne et Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne).



# Bilan de la consultation réglementaire (2/3)





# Bilan de la consultation réglementaire (3/3)

Remarques des Personnes Publiques Associées	Réponses apportées par la DDT
La <b>Chambre d'Agriculture</b> souhaiterait être informée et consultée pour les projets agricoles qui pourraient être empêchés par les contraintes liées au Plan de Prévention des Risques Naturel d'inondation.	Chaque projet peut faire l'objet d'échanges en amont entre les services de l'État et le porteur de projet, qui peut associer la Chambre d'Agriculture afin de disposer de toutes les explications et conseils utiles en vue du respect du PPRi.
Le <b>Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims</b> propose « d'adapter quelques éléments du règlement afin d'associer la prise en compte des objectifs du PPRi aux enjeux environnementaux ». Ces propositions visent à prendre en considération la présence de la faune notamment en période de reproduction ainsi que les espèces protégées.	Les précisions ont été apportées au règlement du PPRi.
Le <b>Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)</b> émet des remarques concernant la possibilité d'extension en faisant une division parcellaire, sur la transparence hydraulique et les infiltrations.	Un échange avec le S3M a permis de lever le doute sur les interrogations. Concernant la transparence hydraulique une préconisation pour les niveaux les plus faibles est précisé à titre d'exemple, dans le guide de lecture du règlement, guide à caractère non réglementaire.
Le <b>Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)</b> émet une remarque concernant la zone rouge avec la possibilité d'arrachages et de replantations de parcelles de vignes.	Les arrachages et replantations sont possibles ; la seule contrainte se résume à la conservation du profil du terrain existant. En d'autres termes, l'apport de remblais sur les parcelles situées en zone inondable est interdit.
Le <b>Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa Région (SCoTER)</b> émet des remarques concernant la résilience des territoires limitant le développement urbain ainsi que le souhait d'une concertation des services de l'État avec les PPA.	Le projet de PPRi a été élaboré en complète concertation avec les communes ou les projets ont été abordés. L'ensemble des PPA a également été associé notamment lors de réunions plénières ou des temps d'échanges étaient possible. Le projet de règlement du PPRi a été élaboré dans le respect de la résilience des territoires mais aussi de la possibilité du développement des territoires dans le respect de la protection des biens et des personnes.

Toutes ces remarques ont été intégrées dans le mémoire en réponse rédigé suite à l'enquête publique



# Bilan et conclusions de l'enquête publique



# Bilan de l'enquête publique (1/2)

Remarques de la population et des communes	Réponses apportées par la DDT
<b>Commune de Mareuil-le-Port :</b> Remarque cadastrale d'administré : Parcelle inondée par le passé.	L'enveloppe de la modélisation de la crue centennale n'atteint pas cette parcelle. Le phénomène stipulé par cet habitant peut être lié à un phénomène de remontée de nappe que l'on peut rencontrer notamment lors de période de crue.
<b>Commune de Verneuil :</b> Problème des crues de la rivière Semoigne qui traverse le village et se jette dans la Marne. Demande de renseignements à propos des travaux d'aménagement et d'entretien de la rivière Semoigne.	Ce PPRi traite avant tout du débordement de la Marne et non celui de la Semoigne. Les débits d'apport de la Semoigne sont intégrés dans la détermination de la crue centennale de la Marne Le règlement du PPRi apportent quelques éléments de réponse qui restent applicables pour n'importe quel cours d'eau (la Semoigne par exemple).
<b>Commune de Troissy :</b> Demande que la crue de référence retenue soit celle après la construction du lac du Der et non plus celle de 1910.	La crue de référence est définie par les circulaires des 24/01/1994 et 30/04/2002. La crue de référence retenue pour le PPRi est une crue modélisée, car la plus haute crue connue (crue de 1910) est inférieure à la crue centennale exigée par les circulaires dans le cadre de l'élaboration d'un PPRi.
<b>Commune de Vincelles :</b> Problème d'une zone classée au PPRi comme « installation potentiellement polluante » au lieu-dit « Facelle ».	Ce site se situe entre les départements de la Marne et de l'Aisne. Comme le PPRi approuvé dans l'Aisne, ce site est également situé en zone rouge du PPRi en cours d'élaboration sur le secteur d'Épernay. Le règlement du PPRi a pris en compte cette installation il ne doit pas y avoir de stockage de matériaux polluants ou sensibles à l'eau, et les possibilités d'extension d'un éventuel projet sont très réduites.
<b>Commune d'Oeuilly :</b> Projet de construction de station d'épuration. Le déclassement de la zone bleu clair où doit être implanté la station permettrait de lever les ambiguïtés.	Cette parcelle est classée en zone rouge du zonage réglementaire du PPRi en cours d'élaboration. Le règlement de cette zone autorise ce type d'installation sous conditions.



# Conclusions de l'enquête publique (2/2)

- Enquête publique du 2 juin au 2 juillet 2021,
- Rapport du commissaire enquêteur remis à la DDT le 29 juillet 2021.

## Avis de la population et des communes :

- Quatre observations portées sur les registres des communes de Troissy, Verneuil et Mareuil-le-Port.
- 3 observations orales de la part des maires de Vincelles, Oeuilly et Verneuil.

**Toutes ces remarques ont été intégrées dans le mémoire en réponse rédigé suite à l'enquête publique**

## Conclusion du commissaire enquêteur :

**Avis FAVORABLE**

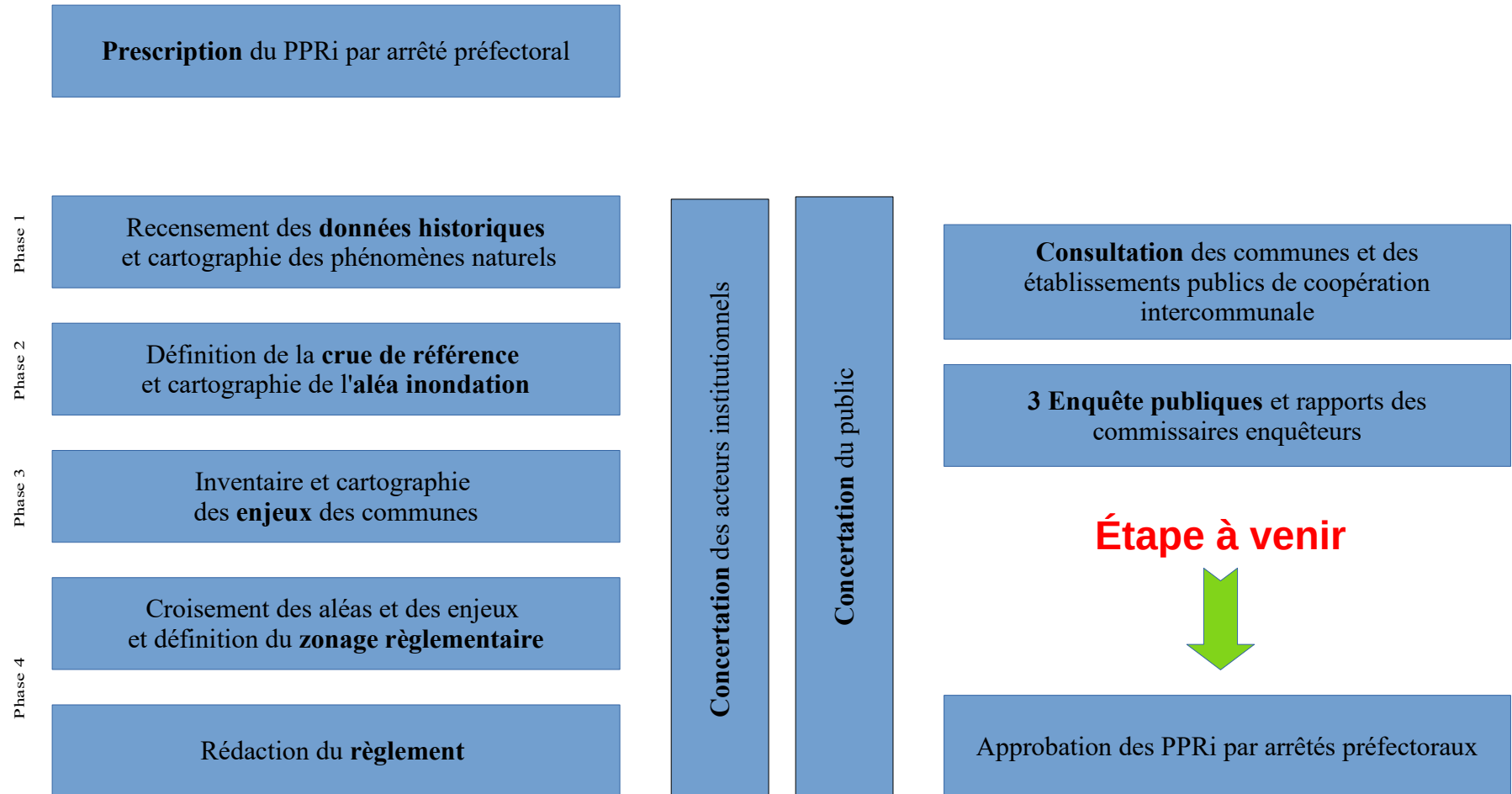


# Suites de la procédure



# Suites de la procédure (1/4)

## Phases techniques



## Procédure d'approbation

# Suites de la procédure (2/4)

- **Approbation du PPRi en février.**
- Accomplissement des formalités de publicité par voie d'annonce légale dans le mois suivant l'approbation.
- Transmission de l'arrêté d'approbation et du dossier de PPRi approuvé aux communes :
  - Pour mise à disposition du public en mairie,
  - Pour affichage de l'arrêté en mairie pour une durée de 1 mois.



# Suites de la procédure (3/4)

## Suite à l'approbation, le PPRi vaut servitude d'utilité publique, ce qui implique :

- Une annexion aux documents d'urbanisme **dans un délai de 3 mois** faisant suite à l'approbation ;
- Appui de la DDT pour l'annexion, par le biais d'une proposition de dossier de mise à jour comprenant :
  - Plan des servitudes mis à jour ;
  - Fiche concernant la nouvelle servitude ;
  - Règlement de la servitude ;
  - Projet d'arrêté municipal ou communautaire décidant de l'annexion de la mise à jour du document d'urbanisme,
  - Projet de lettre de diffusion de l'ensemble de ce dossier et liste des destinataires
- Abrogation du Plan des Surfaces Submersibles (PSS), document valant PPR ;
- Élaboration ou mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



# Suites de la procédure (4/4)

## Pour accompagner le dossier de PPRi :

- Mémoire en réponse ;
- Bilan de concertation ;
- Foire aux questions ;
- Mise à disposition de guides d'aide à la lecture :
  - d'un guide de recommandations pour l'utilisation du règlement du PPRi,
  - d'un guide d'interprétation de la bande d'incertitude.
- Mise à disposition sur internet, d'un outil permettant de visualiser le zonage réglementaire à la parcelle et de son règlement ;
- L'ensemble des données seront à disposition sur le site des Services de l'État dans la Marne :

<http://www.marne.gouv.fr/>

Accueil > Politiques publiques > Risques, sécurité et protection de la population > Prévention des risques naturels > Risques Inondation > Le PPRi de la Marne - Secteur d'Epernay





# Focus sur les guides mis à disposition



# Focus sur les guides mis à disposition (1/5)

## Guide de recommandations pour l'utilisation du règlement du PPRi :

### 11 FICHES

- Distinction entre les « constructions nouvelles » et les « projets nouveaux liés à l'existant » ;
- La cote réglementaire ;
- Le calcul de de la surface au sol ;
- Utilisation de la cartographie interactive ;
- Les interdictions et recommandations particulières :
  - Les remblais,
  - Les clôtures,
  - La création d'aires de dépôt ou de stockage,
  - La création de dispositifs de mise en sécurité des personnes.
- Les constructions nouvelles autorisées en zone inconstructible :
  - Les bâtiments agricoles en zone rouge,
  - Les constructions nécessaires au fonctionnement des services publics.
- Études ou éléments devant être fournis avec les demandes d'autorisation
  - Concernant les projets inférieurs à 150 m<sup>2</sup>,
  - Concernant les projets supérieurs à 150 m<sup>2</sup> et inférieures à 400 m<sup>2</sup>,
  - Concernant les projets supérieurs ou égales à 400 m<sup>2</sup>.
- Indemnisations par les organismes d'assurance en cas d'inondation ;
- Réduction de la vulnérabilité – Bibliographie ;
- Déchets ;
- Véranda.



# Focus sur les guides mis à disposition (2/5)

## Guide d'interprétation de la bande d'incertitude :

- **OBJECTIF** : interprétation de la zone d'incertitude (bande de 10 m) entre les limites de zones
- **PRINCIPE** : application du règlement de la zone la plus restrictive
- **CAS PARTICULIER – Bande d'incertitude entre une zone constructible et une zone inconstructible :**

Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie, application du règlement de la zone constructible, sinon application du règlement de la zone inconstructible.

=> cette doctrine se base sur le principe qui a été retenu pour établir les zones urbaines et à urbaniser des cartes d'enjeux.



# Focus sur les guides mis à disposition (3/5)

## Guide d'interprétation de la bande d'incertitude :

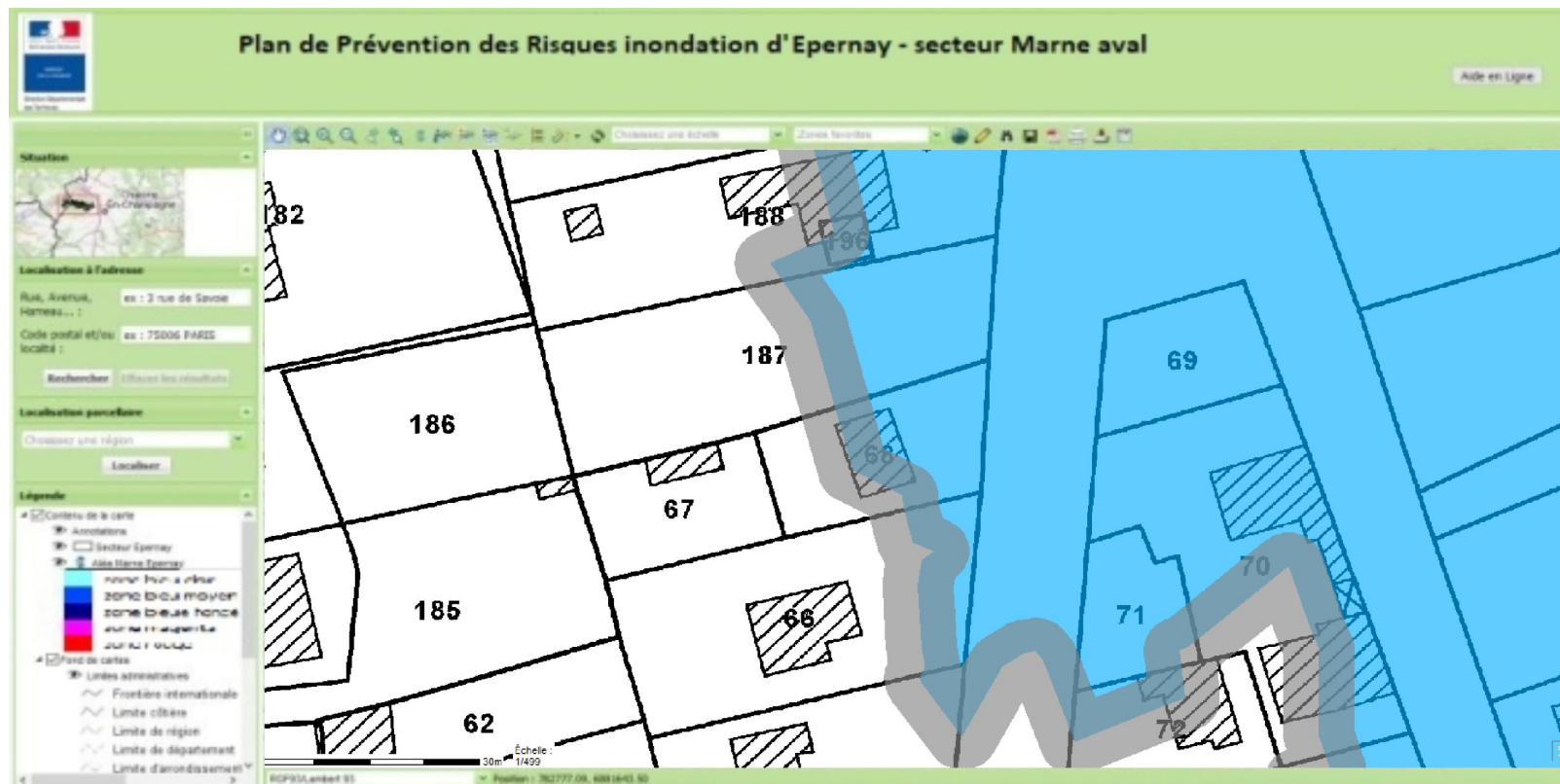
### Synthèse des principes de transposition

Le tableau ci-après présente les principes à appliquer dans la bande d'incertitude de 10 mètres.

		Zone inconstructible	Zones constructibles			
		Zone rouge	Zone magenta	Zone bleu moyen	Zone bleu clair	Zone blanche
Zone inconstructible	Zone rouge		Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone magenta, Sinon application du règlement de la zone rouge	Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone bleue moyen, Sinon application du règlement de la zone rouge	Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone bleu clair, Sinon application du règlement de la zone rouge	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone rouge
Zones constructibles	Zone magenta	Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone magenta, Sinon application du règlement de la zone rouge		Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone magenta	Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone magenta	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone magenta
	Zone bleu moyen	Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone bleue moyen, Sinon application du règlement de la zone rouge	Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone magenta		Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone bleu moyen	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone bleu moyen
	Zone bleu clair	Si la parcelle est desservie en réseaux et voirie : application du règlement de la zone bleu clair, Sinon application du règlement de la zone rouge	Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone magenta	Application du règlement de la zone la plus défavorable, soit zone bleu moyen		La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone bleu clair
	Zone blanche	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone rouge	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone magenta	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone bleu moyen	La bande d'incertitude fait partie de la zone réglementée, soit zone bleu clair	

# Focus sur les guides mis à disposition (4/5)

Outil internet permettant de visualiser le zonage réglementaire à la parcelle et de son règlement :





# Focus sur les guides mis à disposition (5/5)



PRÉFET  
DE LA MARNE

## Guide de recommandations pour l'utilisation du règlement du PPRi de Marne aval

FICHE 9 : Réduction de la vulnérabilité – Bibliographie

Le titre IV du règlement du PPRi rend obligatoire la réalisation de diagnostic de vulnérabilité et de plan de continuité d'activité de certains établissements. De même les chapitres II.1.4, II.2.4, II.3.4 et II.4.4 imposent des prescriptions en matière de règle de construction et d'aménagement. Afin d'aider les porteurs de projet, des liens vers différents guides figurent ci-dessous :

## Guides sur la réduction de la vulnérabilité :

- 14 guides sur la réduction de la vulnérabilité ;
- Liens de téléchargement vers ces guides.

Image page de garde	liens																																																								
	<table border="1"> <caption>Sommaire</caption> <tr><td>Fondations</td><td>6</td></tr> <tr><td>Vale sursitaires</td><td>8</td></tr> <tr><td>Murs antirandi</td><td>10</td></tr> <tr><td>Dallage sur terre plain</td><td>11</td></tr> <tr><td>Murs en élévation</td><td>12</td></tr> <tr><td>Enduits et revêtements extérieurs</td><td>14</td></tr> <tr><td>Options de distribution et de doublage de murs intérieurs</td><td>15</td></tr> <tr><td>Enduits et revêtements muraux intérieurs</td><td>16</td></tr> <tr><td>Plancher</td><td>17</td></tr> <tr><td>Revêtements de sol</td><td>18</td></tr> <tr><td>Régions</td><td>19</td></tr> <tr><td>Mousses intérieures</td><td>20</td></tr> <tr><td>Escalier intérieur</td><td>21</td></tr> <tr><td>Menuiseries extérieures, vitrages, panneaux vitrés de grandes dimensions et murs rideau</td><td>22</td></tr> <tr><td>Fermatures</td><td>24</td></tr> <tr><td>Porte de garage</td><td>25</td></tr> <tr><td>Installations de chauffage</td><td>26</td></tr> <tr><td>Eau chaude sanitaire</td><td>27</td></tr> <tr><td>Piombes</td><td>28</td></tr> <tr><td>Ventilation</td><td>29</td></tr> <tr><td>Climatisation</td><td>30</td></tr> <tr><td>Installations électriques</td><td>31</td></tr> <tr><td>Courants faibles</td><td>33</td></tr> <tr><td>Ascenseur et monte-charge</td><td>34</td></tr> <tr><td>Charpente</td><td>35</td></tr> <tr><td>Couverture</td><td>36</td></tr> <tr><td>Ouvrages annexes : Cuvés, citernes, fosses, drainage</td><td>37</td></tr> <tr><td>Ouvrages annexes : Vitrands, murs de clôture, dallages extérieurs, chemin d'accès</td><td>38</td></tr> </table> <p><a href="http://www.cepri.net/tl_files/pdf/aidememoire.pdf">http://www.cepri.net/tl_files/pdf/aidememoire.pdf</a></p>	Fondations	6	Vale sursitaires	8	Murs antirandi	10	Dallage sur terre plain	11	Murs en élévation	12	Enduits et revêtements extérieurs	14	Options de distribution et de doublage de murs intérieurs	15	Enduits et revêtements muraux intérieurs	16	Plancher	17	Revêtements de sol	18	Régions	19	Mousses intérieures	20	Escalier intérieur	21	Menuiseries extérieures, vitrages, panneaux vitrés de grandes dimensions et murs rideau	22	Fermatures	24	Porte de garage	25	Installations de chauffage	26	Eau chaude sanitaire	27	Piombes	28	Ventilation	29	Climatisation	30	Installations électriques	31	Courants faibles	33	Ascenseur et monte-charge	34	Charpente	35	Couverture	36	Ouvrages annexes : Cuvés, citernes, fosses, drainage	37	Ouvrages annexes : Vitrands, murs de clôture, dallages extérieurs, chemin d'accès	38
Fondations	6																																																								
Vale sursitaires	8																																																								
Murs antirandi	10																																																								
Dallage sur terre plain	11																																																								
Murs en élévation	12																																																								
Enduits et revêtements extérieurs	14																																																								
Options de distribution et de doublage de murs intérieurs	15																																																								
Enduits et revêtements muraux intérieurs	16																																																								
Plancher	17																																																								
Revêtements de sol	18																																																								
Régions	19																																																								
Mousses intérieures	20																																																								
Escalier intérieur	21																																																								
Menuiseries extérieures, vitrages, panneaux vitrés de grandes dimensions et murs rideau	22																																																								
Fermatures	24																																																								
Porte de garage	25																																																								
Installations de chauffage	26																																																								
Eau chaude sanitaire	27																																																								
Piombes	28																																																								
Ventilation	29																																																								
Climatisation	30																																																								
Installations électriques	31																																																								
Courants faibles	33																																																								
Ascenseur et monte-charge	34																																																								
Charpente	35																																																								
Couverture	36																																																								
Ouvrages annexes : Cuvés, citernes, fosses, drainage	37																																																								
Ouvrages annexes : Vitrands, murs de clôture, dallages extérieurs, chemin d'accès	38																																																								

SOMMAIRE	
GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	
RENOUVELLEMENT URBAIN	P 14
SAISON DES VITICULTEURS	P 18
SECTEUR DE LA BOURGEOISIE	P 22



**Vous avez des questions ?  
Vous avez besoin d'un appui ?**

[ddt-ssprntr-prntpcb@marne.gouv.fr](mailto:ddt-ssprntr-prntpcb@marne.gouv.fr)



Merci pour votre attention

